



Note de présentation des Comptes Financiers Uniques 2025

PREAMBULE

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique (CFU). La présente note répond à cette obligation en précisant la présentation des résultats 2025 de la commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul.

Le compte financier unique termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.
Ainsi, le CFU 2025 du budget principal et de ses budgets annexes a été précédé par :

- Le vote du budget principal et de ses budgets annexes (eau-assainissement, photovoltaïque) intervenu le 10 avril 2025.
- Les décisions modificatives adoptées au cours de l'exercice 2025.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif jusqu'en 2022 et à compter de 2023, le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quelles que soient leurs natures, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- *elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement ;*
- *elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement ;*
- *elles sont équilibrées.*

SOMMAIRE

Table des matières

.....	1
SOMMAIRE.....	3
Budget Communal	5
PRESENTATION DES RESULTATS.....	5
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
1- Les dépenses de fonctionnement :.....	6
2- Les recettes de fonctionnement :.....	9
3- Résultat comptable de l'année 2025 :.....	12
4- Evolution du résultat comptable 2020-2025 :.....	12
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	13
1- Les dépenses d'investissement :.....	13
2- Les recettes d'investissement :.....	14
3- Restes à réaliser :	15
4- Résultat comptable de l'année 2025 :.....	15
5- Evolution du résultats comptables 2020-2025:.....	16
AFFECTATION DES RESULTATS	17
ANNEXES	18
1- La gestion de la dette :.....	18
2-L'équilibre des opérations financières :	18
4 -Ratios informatifs :	20
5 -Les chiffres clés 2025 :	22
Budget eau-assainissement	23
PRESENTATION DES RESULTATS.....	23
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	24
1-Les dépenses de fonctionnement :	24
2- Les recettes de fonctionnement :.....	26
3- Résultat comptable de l'année 2025 :.....	27
4- Evolution des résultats comptables 2020-2025 :.....	27
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	28
1- Les dépenses d'investissement :.....	28
2- Les recettes d'investissement :.....	28
3- Les restes à réaliser :.....	28
4- Résultat comptable de l'année 2025 :.....	28

5- Evolution du résultat comptable 2020-2025 :	29
AFFECTATION DES RESULTATS	30
ANNEXES	31
1-La gestion de la dette :	31
2-L'équilibre des opérations financières :	31
Budget photovoltaïque	33
PRESENTATION DES RESULTATS.....	33
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	34
1- Les écritures comptables en dépense et recette de fonctionnement :	34
2- Résultat comptable de l'année 2025 :	34
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	35
1- Les écritures comptables en dépense et recette d'investissement :	35
2- Résultat comptable de l'année 2025 :	35
AFFECTATION DES RESULTATS	36
ANNEXES	37
1-La gestion de la dette :	37
2-L'équilibre des opérations financières :	37

Budget Communal

PRESENTATION DES RESULTATS

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2025	357 093.58 €	430 344.20 €	77 949.82 €	118 965.21 €	435 043.40 €	549 309.41 €
Résultat comptable 2025		73 250.62 €		41 015.39 €		114 266.01 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		177 109.71 €	- 53 970.50 €		- 53 970.50 €	177 109.71 €
Résultat de clôture à affecter		250 360.33 €	- 12 955.11 €			237 405.22 €
RAR 2025			72 741.03 €	25 858.75 €	72 741.03 €	25 858.75 €
Résultats définitifs		250 360.33 €	- 59 837.39 €			190 522.94 €

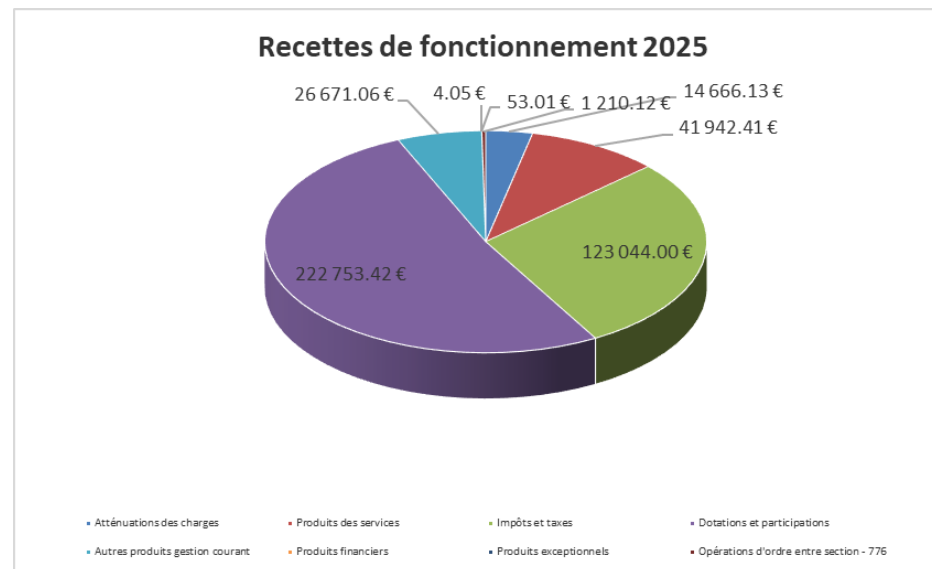
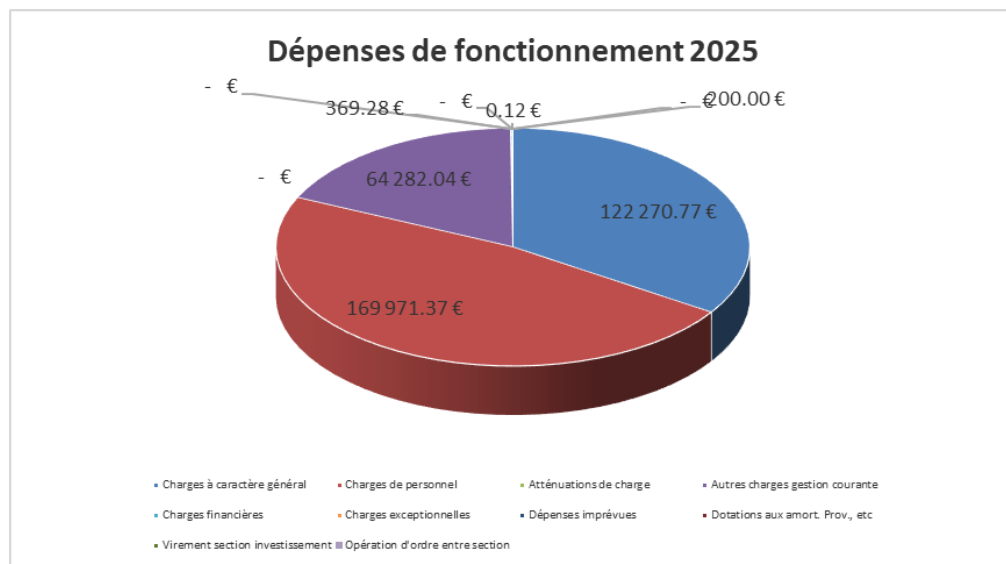
Les réalisations budgétaires 2025 sont les suivantes :

- ♦ 357 093.58€ de dépenses de fonctionnement ;
- ♦ 430 344.20€ de recettes de fonctionnement ;
- ♦ 77 949.82€ de dépenses d'investissement ;
- ♦ 118 965.21€ de recettes d'investissement

A la clôture de l'exercice 2025, le CFU du budget principal fait apparaître un résultat cumulé de 190 522.94€ se décomposant comme suit :

- + Excédent de fonctionnement = 250 360.33€
- + Déficit d'investissement = - 12 955.11€
- + Restes à réaliser = - 46 882.28€ : 72 741.03€ en dépenses et 25 858.75€ en recettes

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



1- Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux.

Globalement les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 15.24%. Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation des charges de personnel et à la prise en compte de créances éteintes.

- Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune, etc.

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **122 270.77 €** et sont en augmentation de 3.73%.

Les dépenses relatives à l'achat des repas pour la cantine scolaire sont en augmentation corrélativement en fonction du nombre d'élève fréquentant le service. Les charges relatives à l'électricité connaissent une augmentation exponentielle (+ 13 086€). ENEDIS « a rattrapé » un retard de comptage depuis 2023, d'où la baisse croissante de ce compte constaté ces deux derniers exercices.

La commune ayant enregistré plus de dossiers d'urbanisme, les dépenses liées à leur instruction sont en augmentation, notamment en fin 2025.

D'autres dépenses, toutes aussi ponctuelles, sont en augmentation sur cet exercice : entretien de réseau (curage), reliure EC, étude sur la qualité de l'air à l'école communale.

Toutefois, d'autres dépenses ont connu une diminution : les charges de gaz, l'achat de fournitures d'entretien et de petit équipement, l'achat de produits boutique au PA communal, les dépenses d'entretien des appartements, de voirie et de matériel roulant et non roulant. Par ailleurs, les frais d'honoraires et les frais de publicité sont aussi en nette diminution.

- **Les dépenses de personnel (chapitre 012) :**

Ces dépenses s'élèvent à **169 971.37€** pour l'année 2025 pour l'emploi de 3.99 ETP dans la collectivité. Elles sont en augmentation par rapport à 2024 du fait de :
- l'embauche d'un agent à temps complet sur une année complète au poste de conservateur du patrimoine ;
- le remplacement de deux agents en congés maladie ou maternité.

- **Les charges de gestion courante (chapitre 65) :**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus*, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie, les frais de fonctionnement aux écoles, la part communale du transport scolaire et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à **64 282.04 €**.

En 2025, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de **4100 €** à :

ADMR DU Larzac	300,00
AMF	50,00
APE ECOLE Tournemire-St Jean d'Alcas	1 500,00
Association ENSEMBLE	300,00
Association LE FIL	300,00
Association La BAC	300,00
Association Le Velo d'Alcas	300,00
Association Riou Sec	300,00
Association Vivre Saint-Paul	300,00
Comité prévention routière 12	150,00
Les Restos du Cur	300,00

L'enveloppe globale est en augmentation du fait d'une subvention exceptionnelle octroyée à l'association de l'APE Tournemire – St Jean d'Alcas pour la préparation du voyage scolaire 2026 des enfants de l'école communale.

Par ailleurs, ce chapitre aussi est en nette augmentation en 2025 du fait de la prise en compte dans la comptabilité de l'extinction de dette envers la collectivité pour un montant total de 5 740€.

**La loi prévoit (article L2123-24-1-1 du GCT), que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat. Vous trouverez donc en annexe de ce document, l'état annuel des indemnités des élus de 2025.*

- **Les charges financières (chapitre 66) :**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **369.28 €**. La commune termine de rembourser son emprunt en novembre 2026.

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :** **0.12€** (annulation de mandats sur exercice antérieur).

- **Les dotations aux amortissements pour dépréciations et provisions (68):**

- **L'amortissement des travaux au (042) :** **200€** d'amortissement pour les subventions d'équipement versée.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

	Dépenses	CFU 2024	CFU 2025	Variation
011	Charges à caractère général	117 874.33 €	122 270.77 €	3.73%
012	Charges de personnel	131 964.32 €	169 971.37 €	28.80%
014	Atténuations de charge	- €	- €	
65	Autres charges gestion courant	58 194.61 €	64 282.04 €	10.46%
66	Charges financières	713.30 €	369.28 €	-48.23%
67	Charges exceptionnelles	- €	0.12 €	
022	Dépenses imprévues	- €	- €	
68	Dotations aux amort. Prov., etc	922.00 €	- €	-100.00%
023	Virement section investisseme	- €	- €	
042	Opération d'ordre entre sectio	200.00 €	200.00 €	0.00%
TOTAL Dépenses fonctionnement		3 0 9 8 6 8 .56 €	3 5 7 0 9 3 .58 €	15.24%

2- Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

Ces recettes sont en augmentation de 6% par rapport à 2024. L'augmentation du remboursement des charges de personnels, des produits de services et des dotations expliquent cette hausse.

- Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de *remboursements de charges de personnel* pour un montant de *14 666.13€* en 2025.

Comme indiqué précédemment, ce chapitre est en nette augmentation du fait du traitement de deux agents en arrêt au cours de l'année 2025.

- Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Globalement les recettes issues de ce chapitre sont en augmentation. Ces produits proviennent principalement :

- De la vente de concession : *1300€*
- De l'occupation du domaine public : *241€*
- Cantine scolaire : *6785.13€*, plus d'enfants fréquentant le service.
- Régie touristique communale : *recettes 2025 = 17 266.40€ : les recettes du PA sont en augmentation constantes*. Pour 2025, on constate toutefois que l'augmentation de ces recettes est essentiellement due aux visites du site. (Recettes 2024 = 16 493€ / recettes 2023 = 15 104.60€).
- Mise à disposition du personnel au BA : *3 490€*
- Remboursement par autres redevables ou budgets annexes (charges des locations, frais de fonctionnement des écoles, etc.) : *12 601.09€*.

- Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : *32.77 %*

Taxe sur le foncier non bâti *65.47%*

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : *8.18%*.

On constate que le produit est en diminution suite aux 3 dernières années. En effet, les bases de 2025 sont en diminution par rapport à 2024 (-1.05%)

	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	<i>100 450.00 €</i>	<i>104 537.00 €</i>	<i>102 303.00 €</i>
Variation en pourcentage	<i>7.55%</i>	<i>4.07%</i>	<i>-2.18%</i>
Variation en valeur	<i>7 053.00 €</i>	<i>4 087.00 €</i>	<i>- 2 234.00 €</i>

Le chapitre 73 regroupe également : *le FPIC (6 7001€), attribution de compensation (13 864€)*.

- **Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)**

Les dotations de l'Etat sont des ressources importantes pour le budget communal : 222 753.42€. L'augmentation générale est de 16 648.76€ pour 2025. Ces dotations comprennent :

- DGF : 70 677.46€ ;
- DSR : 103 398€ ;
- DNP : 11 267€ ;
- Dotations aux élus locaux : 4 819€ ;
- FDTP : 3 500€ ;
- Dotation biodiversité : 19 362€
- Participation de l'Etat dispositif Cantine 1€ : 5 313€.
- FCTVA – part fonctionnement : 2036.96€ ;
- Autres participation Etat : 5 313€.

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2025 est de 25 065.67 € (montant en diminution par rapport à 2024 puisqu'un des logements a été enlevé de la location à compter de août 2025).

On comptabilise également 1605.39€ de produits liés aux remboursements de sinistre.

- **Les produits financiers (chapitre 76) :**

Recettes en marge : 4.05€.

- **Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 53.01€. Il correspond à des annulations de mandats relatifs aux régularisations de factures EDF.

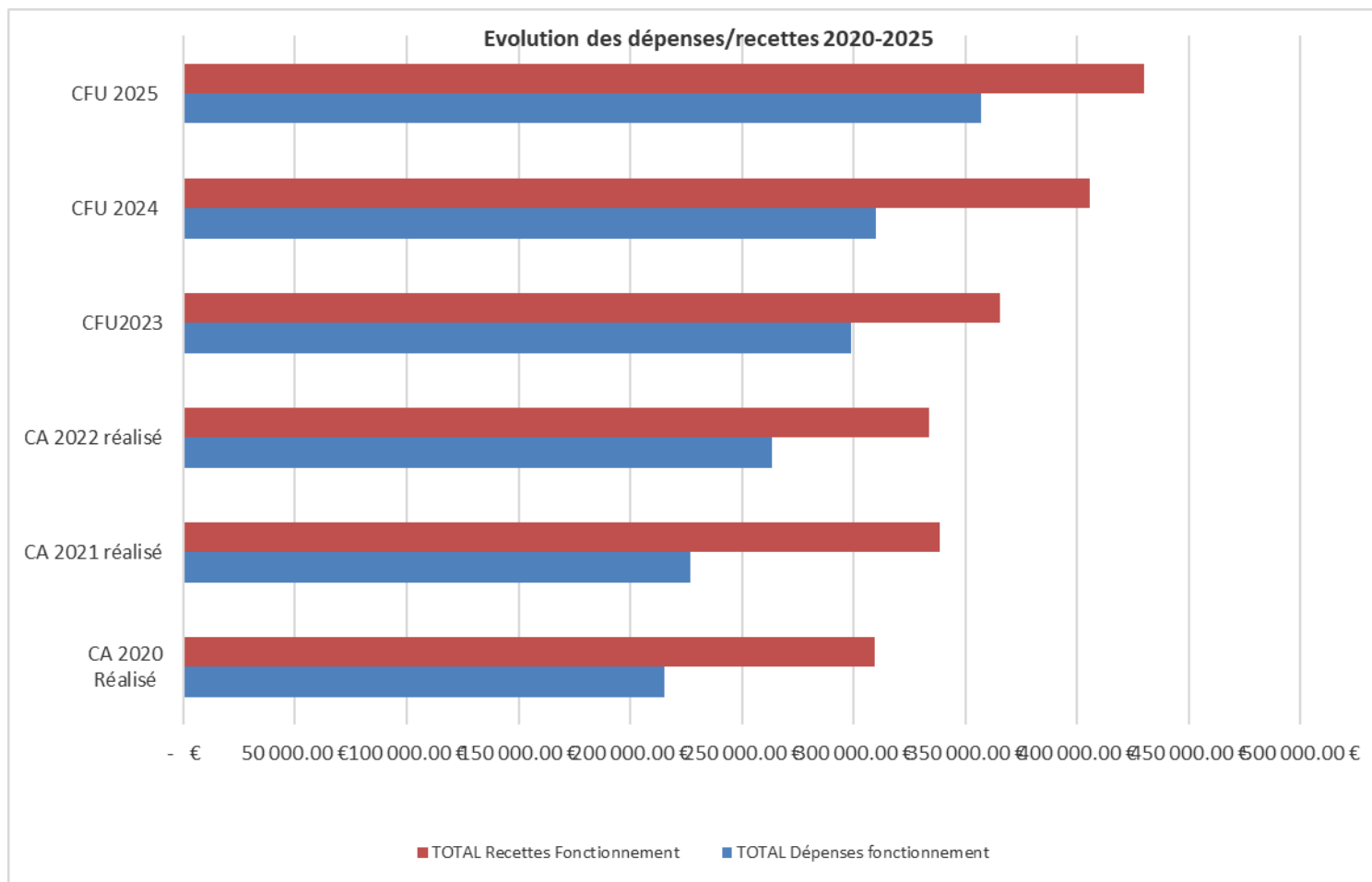
- **Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Les reprises sur provisions (compte 781/042) : la commune avait provisionné en vue d'intégrer des créances douteuses. En 2025, elle a acté la prise en charge de créances douteuses en effectuant une extinction de dette (voir compte 6542). Les provisions antérieures étant supérieures à l'effacement de la dette, il a été enregistré une recette exceptionnelle de 1210.12€.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Recettes		CFU 2024	CFU 2025	Variation
013	Atténuations des charges	714.28 €	14 666.13 €	1953.27%
70	Produits des services	35 333.96 €	41 942.41 €	18.70%
73	Impôts et taxes	136 472.89 €	123 044.00 €	-9.84%
74	Dotations et participations	206 104.66 €	222 753.42 €	8.08%
75	Autres produits gestion courante	27 182.66 €	26 671.06 €	-1.88%
76	Produits financiers	- €	4.05 €	
77	Produits exceptionnels	194.67 €	53.01 €	-72.77%
042	Opérations d'ordre entre sections	- €	1 210.12 €	
TOTAL Recettes Fonctionnement		406 003.12 €	430 344.20 €	6.00%

**Globalement, les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 15.24% par rapport à 2024, soit une augmentation de 47 225.02€ .
Quant aux recettes de fonctionnement elles sont en augmentation de 6%, soit une augmentation de 24 341.08€.**



Les recettes augmentent au même titre que les dépenses d'année en année. Toutefois, en fonction des « évènements » rencontrés par la collectivité, l'augmentation des recettes est plus ou moins significative par rapport à l'augmentation des dépenses.*

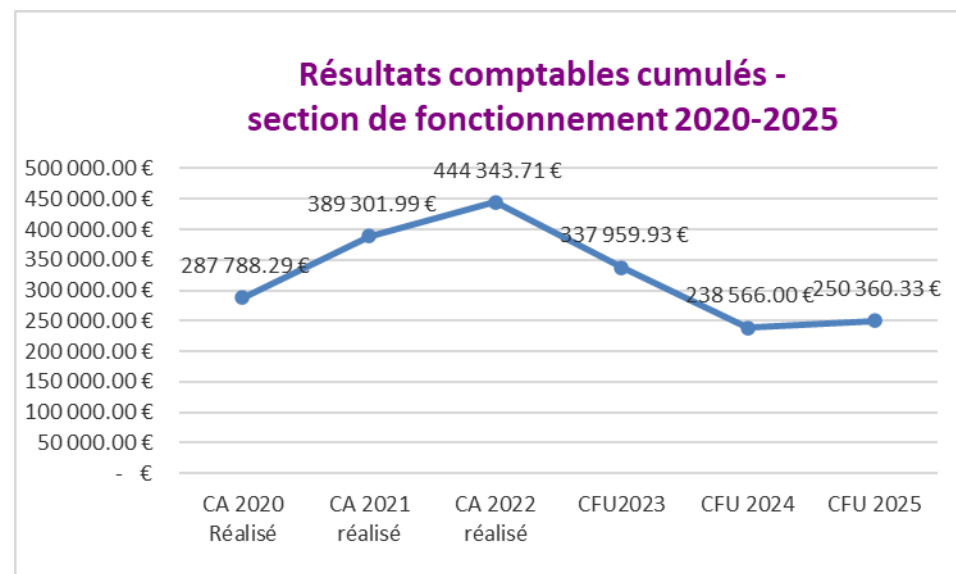
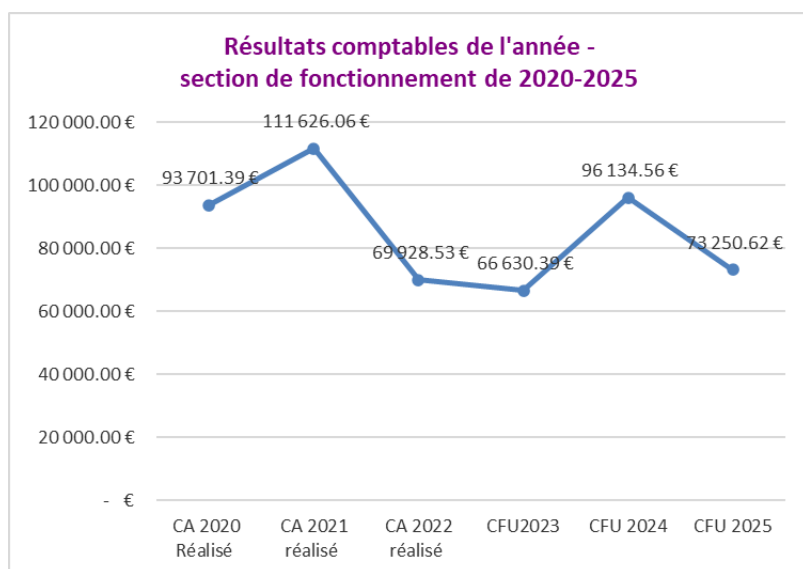
**Intervention sur les bâtiments communaux ; matériel communal ;
Agents à remplacer ou nouvelle embauche
Etc...*

3- Résultat comptable de l'année 2025 :

Avec des dépenses de fonctionnement s'élevant à 357 093.58€ et des recettes de fonctionnement s'élevant à 430 344.20€, le résultat comptable de l'année est de 73 250.62€ en section de fonctionnement.

Le résultat antérieur reporté est de 177 109.71€, ce qui donne un résultat définitif de 250 360.33€ en fonctionnement.

4- Evolution du résultat comptable 2020-2025 :



En 2025, le résultat comptable s'élève à environ 73 250.62€, ce résultat est en diminution par rapport à 2024. Toutefois, le résultat comptable cumulé est en augmentation par rapport à 2024.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Les dépenses d'investissement :

Elles s'élèvent à 77 949.82€ (contre 155 343.99€ en 2024).

Un budget de 73 623.76€ a été consacré à des investissements pour les **opérations suivantes :**

18006	Aménagement cimetières	15 020.00 €
1902	Equipement informatique Secrétariat	223.50 €
1903	Voirie communale	
1908	Divers*	28 174.00 €
2102	Ecole	2 396.73 €
2201	PMR - Extérieur	4 449.29 €
2205	Réhabilitation GM	4 386.76 €
2401	Grotte	16 215.36 €
2402	Acquisition terrains	2 758.12 €

*Investissements réalisés :

- Travaux de maçonnerie sur St Jean d'Alcas : marche cimetière, salle renaissance, etc. ;
- Travaux sur les systèmes campanaires ;
- Travaux de mise aux normes d'électricité sur la GM, Cantine, Rue Piétonne, Renaissance, PA, + création électricité terrain de pétanque St Paul des Fonts
- Pose barrière au parking du cimetière de St Jean d'Alcas
- Achats de matériel divers : poubelles extérieures, bacs de fleurs, nettoyeur haute pression, chaise de bureau, etc

4 326.06€ concerne le **remboursement d'emprunt (capital de la dette + cautions).**

Aucune opération d'ordre entre sections (fonctionnement et investissement) n'est à constater.

2- Les recettes d'investissement :

Elles s'élèvent à **118 965.21€** (contre **257 821.41€** en 2024).

34 214.51€ de recettes d'investissement ont été encaissées en 2025 :

Subv° Etat	7 920.08 €
Subv° Dptmt	10 421 €
Autres	306.00 €
DETR - non amortissable	15 567.43 €

84 550.70€ de recettes relatives aux dotations d'investissement :

- **20 611.21€** de fonds de compensation de TVA (FCTVA) : il s'agit d'une partie de la TVA que la commune récupère sur les dépenses d'investissement de l'année n-1 ;
- **61 456.29€** : Affectation des résultats : suite à l'approbation des CFU, la commune doit délibérer sur l'affectation des résultats et ce d'autant que le résultat comptable de la section d'investissement est négatif. En effet, en ce cas, l'excédent de fonctionnement est reporté partiellement (à hauteur du déficit d'investissement) *a minima* ou en totalité en recettes d'investissement pour combler ce déficit lors de l'exercice suivant.
- **2 483.20€** de taxe d'aménagement.

200€ consacré à l'amortissement de subvention versée lié à l'installation de la borne IRVE en 2023.

3- Restes à réaliser :

Les restes à réaliser sont les dépenses ou recettes qui ont été engagées le 31/12 de l'année n-1 au plus tard, (ici, le 31/12/2025) et qui n'ont pas encore été réglées mais qui devront l'être par rapport à l'engagement pris par la collectivité.

Il conviendra de reporter au budget 2026 : **en dépenses à 72 741.03€ et en recettes à 25 858.75€.**

Détail de ces montants ci-dessous :

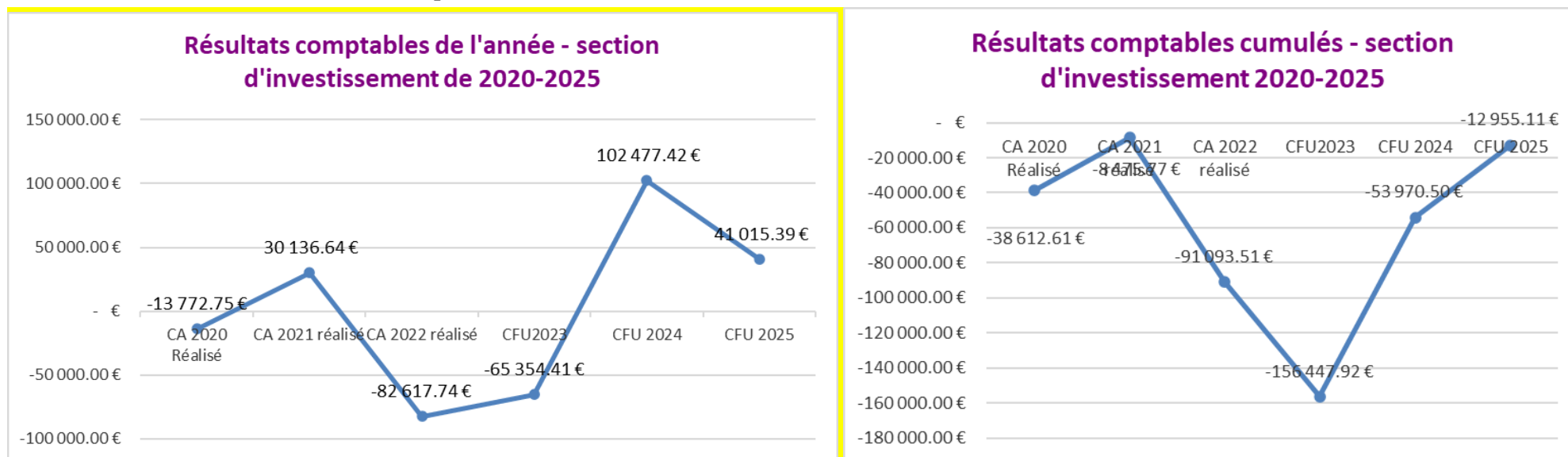
RAR 2025 - Budget Commune		
Objet de la dépense	Dépenses	Recettes
<i>WC COUR ECOLE</i>	998.64 €	
	25 737.00 €	
<i>Travaux de voirie 2025</i>	34 297.00 €	16 522.00 €
	372.00 €	
	372.00 €	
	186.00 €	
	186.00 €	
	186.00 €	
<i>Regularisation terrain cimetière</i>	186.00 €	
<i>Mise aux normes - qualité air</i>	1 492.60 €	
<i>Travaux hall d'entrée</i>	4 325.03 €	
<i>Travaux plomberie - Point accueil</i>	1 461.16 €	
<i>Pose de 2 bacs école</i>	1 785.60 €	
<i>Ordinateur portable</i>	1 156.00 €	
		6 879.75 €
		2 457.00 €
<i>WC PMR</i>		
TOTAL	72 741.03 €	25 858.75 €

4- Résultat comptable de l'année 2025 :

Avec des dépenses d'investissement s'élevant à 77 949.82€ et des recettes d'investissements s'élevant à 118 965.21€, le résultat comptable de l'année est de 41 015.39€ en section d'investissement.

Le résultat antérieur reporté est de - 53 970.50€, ce qui donne un résultat définitif de - 12 955.11€ en investissement.

5- Evolution du résultats comptables 2020-2025:



Le résultat comptable dégagé chaque année en section d'investissement varie en fonction des investissements réalisés par la collectivité.

Globalement, lorsque la collectivité investit, son résultat comptable cumulé est amené à diminuer.

L'excédent de fonctionnement reporté permet de pouvoir porter les projets d'investissement d'année en année sans, à ce jour, faire appel à de nouvelles ressources d'investissement telles que de l'emprunt.

AFFECTATION DES RESULTATS

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul		Affectation de résultat pour 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Opération de l'exercice 2025	357 093.58 €	430 344.20 €	77 949.82 €	118 965.21 €	435 043.40 €	549 309.41 €	En section de Fonctionnement au compte 002 Rec Fctmt	190 522.94 €
Résultat comptable 2025		73 250.62 €		41 015.39 €		114 266.01 €	Le Rslat de fctmt positif comble le déficit d'investissement	
							Résultat comptable + RAR 2021 au compte 1068 Rec Inv	59 837.39 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		177 109.71 €	- 53 970.50 €		- 53 970.50 €	177 109.71 €	En section d'investissement au compte 002 Rec Inv	
							En section d'investissement au compte 001 Dep Inv	-12 955.11 €
Résultat de clôture à affecter		250 360.33 €	-	12 955.11 €		237 405.22 €		
RAR 2025			72 741.03 €	25 858.75 €	72 741.03 €	25 858.75 €		
Résultats définitifs		250 360.33 €	-	59 837.39 €		190 522.94 €		

Les résultats de chacune des deux sections des budgets de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation du bilan définitif lors de chacun des comptes administratifs (CA) afférents.

Les résultats de l'exercice précédent comprennent :

- Les restes à réaliser ;
- Les résultats cumulés dégagés à la clôture de l'exercice écoulé constitué par l'excédent ou le déficit de chacune des sections, y compris les reports de l'année n-1.

Ainsi pour le budget communal, **le résultat de fonctionnement positif de 250 360.33€ est affecté :**

- **En partie en réserve au compte 1068** « excédent de fonctionnement capitalisés » au budget primitif de 2026 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement de **59 837.39€** (Résultat comptable 2025 = 41 015.39€ + Résultat antérieur reporté = - 53 970.50€ + RAR 2025= - 72 741.03€ + 25 858.75€). ;
- **Et le solde en report d'excédent à la section de fonctionnement** au compte 002 (recette) sur l'exercice 2026 : **190 522.94€**.

ANNEXES

1- La gestion de la dette :

Pour information, ce budget annexe dénombre 1 emprunt* au 31/12/2025 qui se décomposent comme suit :

- un emprunt à taux fixes : de 4.74%.

Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 4 533.23€. Pour rappel, cet emprunt arrive à échéance en novembre 2026.

2-L'équilibre des opérations financières :

Il est important que les dépenses d'investissement soient réglées par des ressources propres.

Pour l'exercice terminé de 2025, cet équilibre doit couvrir 77 067.09€ de dépenses d'investissement (4 326.06€ pour les dépenses investissement de l'exercice correspondant au capital de la dette+ 72 741.03€ de RAR).

Sur l'exercice 2025, les ressources propres (49 153.16€) sont composées :

- des opérations de l'exercice (FCTVA+TA+Amortissements), soit 23 294.41€ ;
- des RAR : 25 858.75€.

Le solde de ces opérations est donc de - 27 913.93€.

En prenant en compte le solde de la section d'investissement de n-1 (- 53 970.50€) ainsi que les ressources propres issues de l'exercices antérieur (61 456.29€), la commune arrive à établir un équilibre budgétaire de 7 485.79€.

Toutefois, ces deux équilibres combinés :

- - 27 913.93€ : équilibre de l'exercice 2025 ;
- 7 485.79€ équilibre des opérations de n-1 ;

Ne permettent pas de couvrir l'annuité de la dette, puisque le solde de ce « petit » équilibre est négatif : -20 428.14€.

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-53 970,50
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-7 485,79
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-61 456,29

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	61 456,29
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-61 456,29
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	4 400,00	4 326,06	72 741,03	77 067,09
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	217 284,71	23 294,41	25 858,75	49 153,16
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	212 884,71	18 968,35	-46 882,28	-27 913,93
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-53 970,50			-53 970,50
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	61 456,29	61 456,29		61 456,29
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	7 485,79			7 485,79
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				-20 428,14

4 - Ratios informatifs :

		Valeurs pour la commune - CFU 2025	Pour mémoire, Moyenne de la strate démographi que - DGFiP 2024
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 222.24 €	706.00 €
	Produits des imposition directe/ Population	350.96 €	337.00 €
2	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 473.78 €	899.00 €
3	Dépenses d'équipement brut / Population	252.14 €	390.00 €
4	Encours de la dette / Population	16.08 €	500.00 €
5	DGF / Population	635.97 €	167.00 €
6	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	47.63%	35.71%
7	Dépenses de fonctionnement+Remboursement du capital de la dette/ Recettes réelles de fcmt	83.94%	86.87%
8	Taux d'épargne brute (épargne brute / RRF)	16.98%	16.02%
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute - remboursement annuel de la dette en capital)/ RRF	15.98%	NC
	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fctmt	17.11%	43.38%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fctmt	1.09%	55.62%
11	Capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute)	0.06	

Rq : le tableau ci-dessus fait état d'un encours de la dette au 31/12/2025.

Or, le document de CFU présenté pour le vote fait état d'un encours de la dette au 01/01/2025, de fait les ratios relatifs à l'endettement sont plus importants sur ce dernier document :

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	292

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	232 528,00

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 222,24
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 473,78
3	Dépenses d'équipement brut / population	252,14
4	Encours de dette / population (2)(3)	30,34
5	DGF / population	634,73
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	47,63 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	83,94 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	17,07 %
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	16,06 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	2,06 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,12

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1504 A et 1505 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

5 -Les chiffres clés 2025 :

Recettes de fonctionnement = 430 344.20€ +6% par rapport à 2024		Dépenses de fonctionnement 357 093.58€ +15.24% par rapport à 2024
Epargne brute 73 081.34€ -25%		Epargne nette 68 755.28 -20%
Recettes d'investissement 118 965.21€ -53.86% par rapport à 2024		Dépenses d'investissement 77 949.82€ -49,82% par rapport à 2024
Encours de la dette 4 695.31€ au 31/12/2025		Capacité de désendettement 0.06 ans

Epargne Brute = Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement ;

Epargne Nette = Epargne Brute – Remboursement du capital de la dette de l'année n ;

Encours de la dette = dette restant à rembourser au 31/12;

Capacité de désendettement = Encours de la dette / l'épargne brute. Ce ratio permet de connaître le nombre d'année dont dispose la collectivité pour se désendetter si elle y consacre la totalité de son épargne brute.

Budget eau-assainissement

PRESENTATION DES RESULTATS

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2025	96 324.99 €	109 122.31 €	55 287.49 €	52 546.68 €	151 612.48 €	161 668.99 €
Résultat comptable 2025		12 797.32 €		-2 740.81 €		10 056.51 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		190 148.48 €		23 158.38 €	- €	213 306.86 €
Résultat de clôture à affecter		202 945.80 €		20 417.57 €		223 363.37 €
RAR 2025			6 734.18 €		6 734.18 €	- €
Résultats définitifs		202 945.80 €		13 683.39 €		216 629.19 €

Les réalisations budgétaires 2025 sont les suivantes :

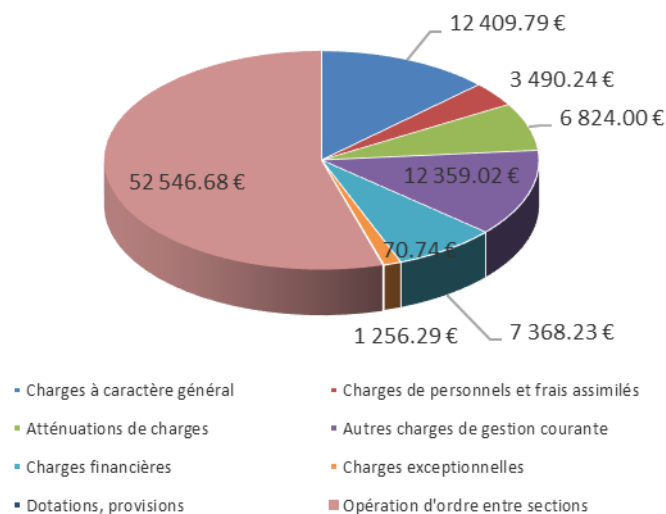
- ♦ 96 324.99€ de dépenses de fonctionnement ;
- ♦ 109 122.31€ de recettes de fonctionnement ;
- ♦ 55 287.49€ de dépenses d'investissement ;
- ♦ 52 546.68€ de recettes d'investissement

A la clôture de l'exercice 2025, le CFU du budget principal fait apparaître un résultat cumulé de 216 629.19€ se décomposant comme suit :

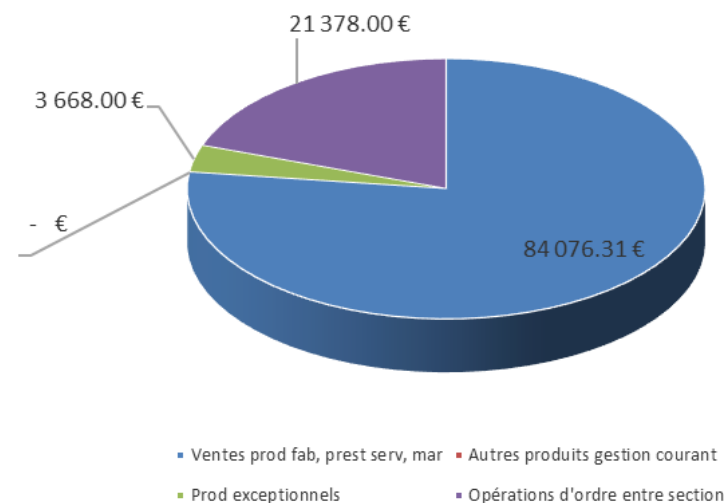
- + Excédent de fonctionnement = 202 965.94€
- + Excédent d'investissement = 20 417.57€
- + Restes à réaliser = 6 734.18€ en dépense.

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement 2025



Recettes de fonctionnement 2025



1-Les dépenses de fonctionnement :

Globalement, les dépenses de fonctionnement sont en diminution de 7.56% par rapport à 2024 (- 5 569.45€). Elles s'élèvent à **96 324.99€** (104 201,44 € en 2024)

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) :**

Elles diminuent de 30.98% pour s'établir à **12 409,79€**.

La part des dépenses consacrées aux fournitures d'entretien est en diminution (**-550.73€**), tout comme les frais relatifs aux interventions sur le réseau (**-7 101.05**).

- **Les charges de personnel (012) sont stables : 3 490,24€**, il s'agit du reversement du budget annexe au budget principal pour le temps de l'agent technique passé sur les STEP.

- **Les atténuations de produits (chapitre 014) augmentent de 7.35%** : Les reversements de redevances à Adour Garonne ont été plus important par rapport à 2024. Ceci varie notamment en fonction des déclarations Adour Garonne qui sont effectuées chaque année sur les données de n-1.

- **Les autres charges de gestion courante (65) ont diminué de -13.93%** : elles sont en baisse par rapport à 2024, elles s'élèvent à **12 359.02€**. La part versée au SIVU de Gauty était moins importante en 2025.
- **Les charges financières (66) sont en diminution de -13.93%** : **7 368.23€** d'intérêts réglés à échéance (diminution du taux du livret A).
- **Les charges exceptionnelles (67)** : en 2025, nous avons enregistré **1 256.29€** de dépenses liées à la régularisation de factures eau-assainissement des années antérieures.
- **L'amortissement des travaux au 042 est stable** : **52 546.68€** : +619.20€ afin d'intégrer les nouveaux biens à amortir.
- **Le chapitre de dotation pour provision (pour risques)** : enregistre une dépense de **70.74€**.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

	Dépenses	CFU 2024 Réalisé	CFU 2025 Réalisé	
011	Charges à caractère général	17 979.24 €	12 409.79 €	-30.98%
012	Charges de personnels et frais assimilés	3 490.24 €	3 490.24 €	0.00%
014	Atténuations de charges	6 357.00 €	6 824.00 €	7.35%
65	Autres charges de gestion courante	14 359.44 €	12 359.02 €	-13.93%
66	Charges financières	8 471.46 €	7 368.23 €	-13.02%
67	Charges exceptionnelles	1 296.58 €	1 256.29 €	-3.11%
68	Dotations, provisions	320.00 €	70.74 €	-77.89%
042	Opération d'ordre entre sections	51 927.48 €	52 546.68 €	1.19%
TOTAL		104 201.44 €	96 324.99 €	-7.56%

2- Les recettes de fonctionnement :

Globalement, les recettes de fonctionnement sont stables : +1.82% par rapport à 2024. Elles s'élèvent à **109 122.31€**.

- Les produits des services (chapitre 70) ont rapporté au service **84 076.31€**.
Les travaux relatifs à la création de *1 branchements AEP et 2 branchements assainissement* ont rapporté la somme de *3 704.16€*. Et ont permis de rentrer *727.27€ de PAC*.
- Les produits de gestion courante (chapitre 75) : Néant.
- Les produits exceptionnels (chapitre 77) : Régularisation comptable : facture réglée deux fois par erreur en 2024.
- Les écritures d'amortissement des subventions s'élèvent à **21 378€**.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

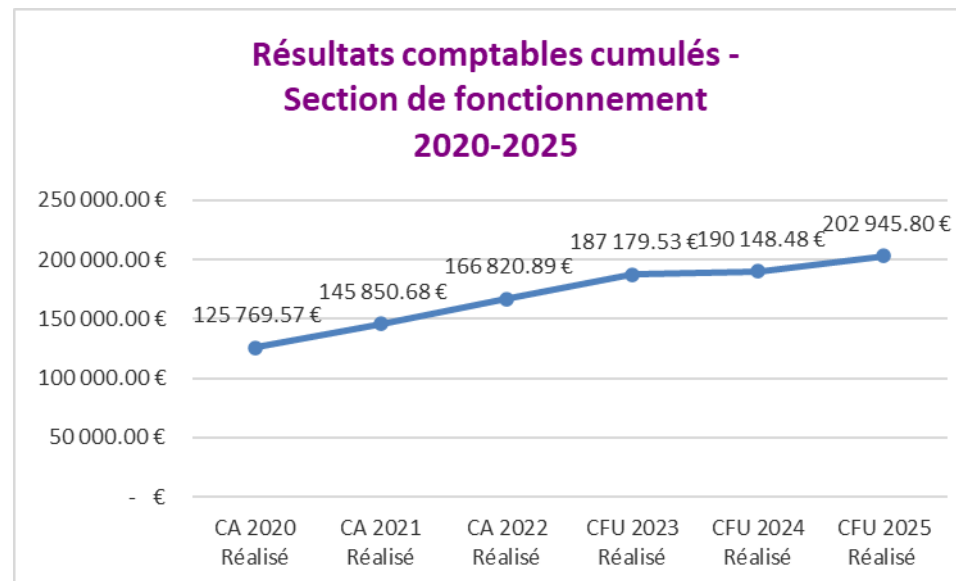
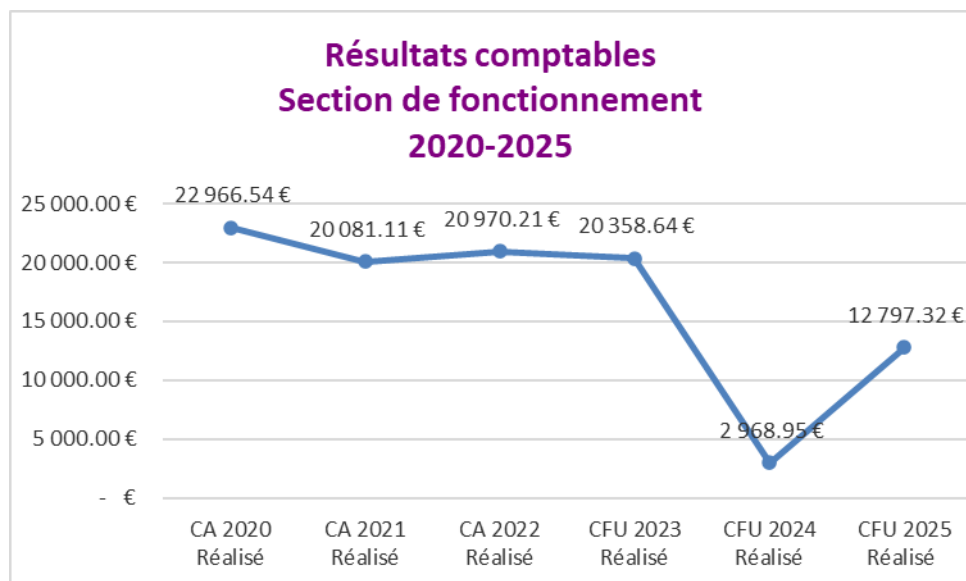
Recettes		CFU 2024 Réalisé	CFU 2025 Réalisé	
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	85 647.85 €	84 076.31 €	-1.83%
75	Autres produits gestion courant	144.54 €	- €	-100.00%
77	Prod exceptionnels	- €	3 668.00 €	
042	Opérations d'ordre entre section	21 378.00 €	21 378.00 €	0.00%
TOTAL		107 170.39 €	109 122.31 €	1.82%

3- Résultat comptable de l'année 2025 :

Avec des dépenses de fonctionnement s'élevant à 96 324.99€ et des recettes de fonctionnement s'élevant à 109 122.31€, le résultat comptable de l'année est de 12 797.32€ en section de fonctionnement.

Le résultat antérieur reporté est de 190 148.48€, ce qui donne un résultat définitif de 202 945.80€ en fonctionnement.

4- Evolution des résultats comptables 2020-2025 :



De 2020 à 2023, nous pouvons constater que l'excédent dégagé chaque année par la section de fonctionnement se stabilise à environ 21 000€. Toutefois, en 2024, la contraction des recettes et l'augmentation des dépenses incompressibles n'a pas permis de dégager un excédent similaire. La situation de 2025 permet de ressortir avec un résultat encourageant lié notamment à des travaux de réparation moins importants sur les réseaux.

Les investissements réalisés durant la période 2020-2025 et les frais de gestion courantes permettent de dégager à ce jour un résultat comptable de 202 945.80€.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Les dépenses d'investissement :

Elles sont stables par rapport à 2024 et s'élèvent à **55 287,49€**.

- Ainsi, en **dépenses d'investissement**, **6 192,04€** de travaux ont eu lieu en 2025 pour des travaux sur les STEP de Saint-Jean d'Alcas et de Saitn-Paul des Fonts.
- **28 069,62€** ont été consacré au **remboursement du capital de la dette**.
- **21 378€** concernent des **opérations d'ordre entre sections** (fonctionnement et investissement) : écritures relatives aux amortissements des subventions.

2- Les recettes d'investissement :

Elles sont stables par rapport à 2024 et s'élèvent à **52 546,68€**. Il s'agit de l'**amortissement des travaux au 040**.

3- Les restes à réaliser :

Les restes à réaliser sont les dépenses ou recettes qui ont été engagées le 31/12 de l'année n-1 au plus tard, (ici, le 31/12/2025) et qui n'ont pas encore été réglées mais qui devront l'être par rapport à l'engagement pris par la collectivité.

En 2025, les RAR s'établissent comme ceci :

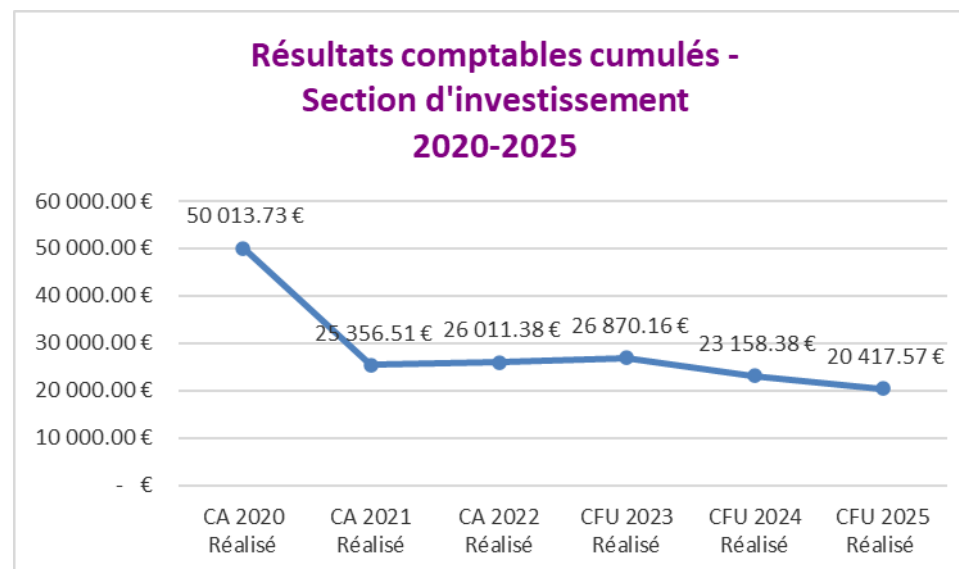
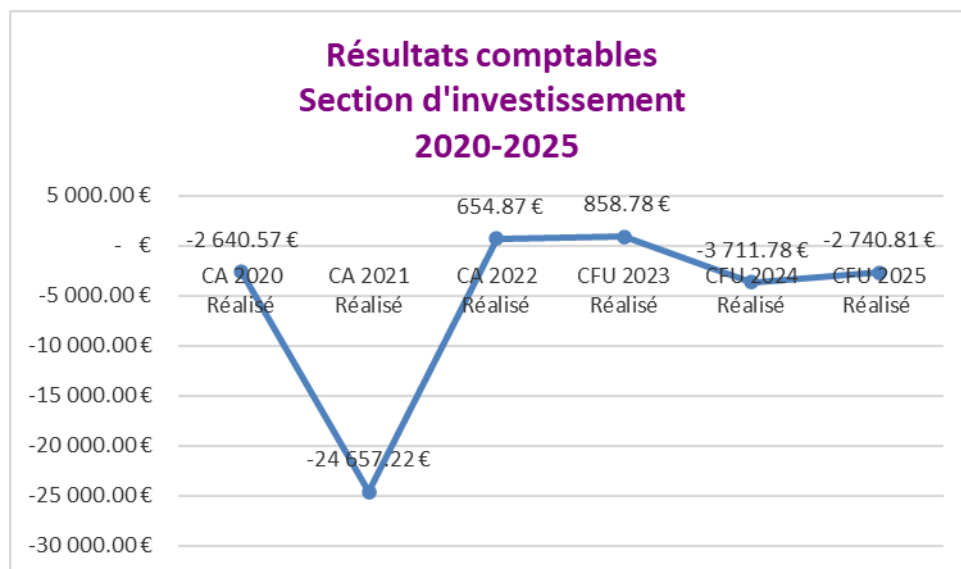
RAR 2025						
Objet de la dépense	Dépenses en € HT	Dépenses	Article	Opération	Tiers	Recettes
Compteur sectoriels AEP - St Paul	2 146.52 €	2 575.82 €				
Compteur sectoriels AEP - St Paul	3 048.88 €	3 658.66 €				
Travaux armoire St Paul	1 538.78 €	1 846.54 €				
TOTAL	6 734.18 €	8 081.02 €	TOTAL			- €

4- Résultat comptable de l'année 2025 :

Avec des dépenses d'investissement s'élevant à 55 287.49€ et des recettes d'investissement s'élevant à 52 546.68€, le résultat comptable de l'année est de -2 740.81€ en section d'investissement.

Le résultat antérieur reporté est de 23 158.38 €, ce qui donne un **résultat définitif de 20 417.57€ en investissement**.

5- Evolution du résultat comptable 2020-2025 :



L'excédent comptable dégagé annuellement varie en fonction des investissements réalisés par la collectivité.

De fait, le résultat comptable cumulé varie également en fonction de ces investissements. A ce jour, il s'élève à environ 20 417.57€.

AFFECTATION DES RESULTATS

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul		<i>Affectation de résultat pour 2026</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Opération de l'exercice 2025	96 324.99 €	109 122.31 €	55 287.49 €	52 546.68 €	151 612.48 €	161 668.99 €	En <i>section de Fonctionnement</i> au compte 002 Dep Fctmt	
Résultat comptable 2025		12 797.32 €		-2 740.81 €		10 056.51 €	En <i>section de Fonctionnement</i> au compte 002 Rec Fctmt	202 945.80 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		190 148.48 €		23 158.38 €	- €	213 306.86 €	Le Rsltat de fctmt positif comble le déficit d'investissement Résultat comptable + RAR 2025 au compte 1068 Rec Inv	NEANT
Résultat de clôture à affecter		202 945.80 €		20 417.57 €		223 363.37 €	En <i>section d'investissement</i> au compte 002 Rec Inv	20 417.57 €
RAR 2025			6 734.18 €		6 734.18 €	- €	En <i>section d'investissement</i> au compte 001 Dep Inv	NEANT
Résultats définitifs		202 945.80 €		13 683.39 €		216 629.19 €		

Les résultats de chacune des deux sections des budgets de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation du bilan définitif lors de chacun des comptes administratifs (CA) afférents.

Les résultats de l'exercice précédent comprennent :

- Les restes à réaliser ;
- Les résultats cumulés dégagés à la clôture de l'exercice écoulé constitué par l'excédent ou le déficit de chacune des sections, y compris les reports de l'année n-1.

Ainsi pour le budget communal, **le résultat de fonctionnement positif est affecté en totalité en section de fonctionnement au 002 – excédent antérieur reporté sur le budget 2026.**

Le résultat d'investissement positif est affecté en totalité en section d'investissement au 002 – excédent antérieur reporté sur le budget 2026.

ANNEXES

1-La gestion de la dette :

Pour information, ce budget annexe dénombre 3 emprunts au 31/12/2025 qui se décomposent comme suit :

- Deux emprunts sont à taux fixes : 2.79% et 3.02%, taux issus d'une renégociation effectuée auprès des établissements bancaires en 2017.
- Un emprunt à taux variable de 1%+taux du livret A. Ce taux fluctue donc en fonction du taux du livret A : en 2023, il est passé de 2% à 4% fin 2023, pour atteindre 2.70% au 31/12/2025

Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 214 021.54€.

2-L'équilibre des opérations financières :

Il est important que les dépenses d'investissement soient réglées par des ressources propres.

Pour l'exercice terminé de 2025, cet équilibre doit couvrir 56 777.67€ de dépenses d'investissement.

Sur l'exercice 2025, les ressources propres (52 546.68€) sont composées des opérations de l'exercice et, le cas échéant, des RAR.

Le solde des opérations de l'exercice est donc de – 4 230.99€.

En prenant en compte le solde de la section d'investissement de n-1 (23 158.38€) ainsi que les ressources propres des exercices antérieurs, le cas échéant, ce budget annexe arrive à établir un équilibre budgétaire de 23 158.38€.

Ces deux équilibres combinés :

♦- 4230.99€ : équilibre de l'exercice 2025 ;

♦- 23 158.38€ équilibre des opérations de n-1 ;

Permettent de couvrir l'annuité de la dette, car le solde est positif : 18 927.39€.

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	23 158,38
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	23 158,38

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	23 158,38
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	23 158,38

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	50 378,00	50 043,49	6 734,18	56 777,67
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	219 676,48	52 546,68	0,00	52 546,68
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	169 298,48	2 503,19	-6 734,18	-4 230,99
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	23 158,38			23 158,38
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	23 158,38			23 158,38
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				18 927,39

Budget photovoltaïque

PRESENTATION DES RESULTATS

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2024	1 047.50 €	1 819.91 €	3 960.00 €	6 047.50 €	5 007.50 €	7 867.41 €
Résultat comptable 2024		772.41 €		2 087.50 €		2 859.91 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)	139.20 €	0.00 €		4 049.61 €	139.20 €	4 049.61 €
Résultat de clôture à affecter		633.21 €		6 137.11 €		6 770.32 €
RAR 2024			- €		- €	- €
Résultats définitifs		633.21 €		6 137.11 €		6 770.32 €

Les réalisations budgétaires 2025 sont les suivantes :

- ♦ 1 047,50€ de dépenses de fonctionnement ;
- ♦ 1 819,91€ de recettes de fonctionnement ;
- ♦ 3 960,00€ de dépenses d'investissement ;
- ♦ 6 047,50€ de recettes d'investissement

A la clôture de l'exercice 2025, le CFU du budget principal fait apparaître un résultat cumulé de 6 770,32€ se décomposant comme suit :

- + Excédent de fonctionnement = 633,21€
- + Excédent d'investissement = 6 137,11€
- + Restes à réaliser = 0€

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>CFU 2023 Réalisé</i>	<i>CFU 2024 Réalisé</i>	<i>CFU 2025 Réalisé</i>
O11	Charges à caractère général	139.20 €	- €	- €
O12	Charges de personnels et frais assimilés	- €	- €	- €
O14	Atténuations de charges	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €
66	Charges financières	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
O40	Opération d'ordre entre sections	- €	1 047.50 €	1 245.50 €
TOTAL		139.20 €	1 047.50 €	1 245.50 €
<i>Recettes</i>		<i>CFU 2023 Réalisé</i>	<i>CFU 2024 Réalisé</i>	<i>CFU 2025 Réalisé</i>
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	- €	1 819.91 €	1 898.93 €
75	Autres produits gestion courant	- €	- €	- €
77	Prod exceptionnels	- €	- €	- €
O42	Opérations d'ordre entre section	- €	- €	- €
TOTAL		- €	1 819.91 €	1 898.93 €
Résultat comptable de l'année		- 139.20 €	772.41 €	653.43 €
OO1 Déficit antérieur reporté			139.20 €	- €
OO2 Excédent antérieur reporté		- €	- €	633.21 €
RESULTAT		- 139.20 €	633.21 €	1 286.64 €

1- Les écritures comptables en dépense et recette de fonctionnement :

La mise en service de cet équipement date d'octobre 2023.

L'exercice 2025 a enregistré en dépense les seules opérations d'écritures liées aux amortissements, en recette, il s'agit des ventes à EDF du surplus de l'électricité produite. Concernant les recettes, nous n'avons pas pu réintégrer l'autoconsommation dans les écritures 2025.

2- Résultat comptable de l'année 2025 :

Avec des dépenses de fonctionnement s'élevant à 1245.50€ et des recettes de fonctionnement s'élevant à 1 898.93€, le résultat comptable de l'année est de 653.43€ en section de fonctionnement.

Le résultat antérieur reporté est de 633.21€, ce qui donne un résultat définitif de 1286.64€ en fonctionnement.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		CFU 2023 Réalisé	CFU 2024 Réalisé	CFU 2025 Réalisé
23	Immobilisations en cours			
20	Etudes			
21	Immob corp.	20 950.39 €	3 960.00 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
O40	Opérations d'ordre entre section	- €	- €	- €
O41	Opérations d'ordre patrimoniales			
TOTAL		20 950.39 €	3 960.00 €	- €
Recettes		CFU 2023 Réalisé	CFU 2024 Réalisé	CFU 2025 Réalisé
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €
10	Réserves	- €	- €	- €
16	Emprunt	25 000.00 €	5 000.00 €	- €
O21	Virement de la section de fonctionnement			
O40	Opérations d'ordre patrimoniales		1 047.53 €	1 245.50 €
O41	Opérations d'ordre patrimoniales			
TOTAL		25 000.00 €	6 047.53 €	1 245.50 €
Résultat comptable de l'année		4 049.61 €	2 087.53 €	1 245.50 €
OO1 Déficit antérieur reporté		- €	- €	- €
OO2 Excédent antérieur reporté		- €	4 049.61 €	6 137.11 €
RESULTAT		4 049.61 €	6 137.14 €	7 382.61 €

1- Les écritures comptables en dépense et recette d'investissement :

En dépense d'investissement, il n'a été enregistré aucune écriture.

En recette d'investissement, on retrouve les écritures d'ordre relatives aux amortissements pour 1 245,50€.

2- Résultat comptable de l'année 2025 :

Avec des dépenses d'investissement s'élevant à 0€ et des recettes de fonctionnement s'élevant à 1245.50€, le résultat comptable de l'année est de 1 245,50€ en section d'investissement.

Avec un résultat antérieur reporté de 6 137,14, le résultat définitif est de 7 382,61€ en investissement.

AFFECTATION DES RESULTATS

Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 245.50 €	1 898.93 €	- €	1 245.50 €	1 245.50 €	3 144.43 €
	653.43 €		1 245.50 €		1 898.93 €
- €	633.21 €		6 137.11 €	- €	6 770.32 €
	1 286.64 €		7 382.61 €		8 669.25 €
		- €		- €	- €
	1 286.64 €		7 382.61 €		8 669.25 €

<i>Affectation de résultat pour 2026</i>	
<i>En section de Fonctionnement au compte 002 Dep Fctmt</i>	
<i>En section de Fonctionnement au compte 002 Rec Fctmt</i>	1 286.64 €
<i>Le Rsltat de fctmt positif comble le déficit d'investissement</i>	
<i>Résultat comptable + RAR 2016 au compte 1068 Rec Inv</i>	NEANT
<i>En section d'investissement au compte 001 Rec Inv</i>	7 382.61 €
<i>En section d'investissement au compte 001 Dep Inv</i>	NEANT

Les résultats de chacune des deux sections des budgets de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation du bilan définitif lors de chacun des comptes administratifs (CA) afférents.

Les résultats de l'exercice précédent comprennent :

- Les restes à réaliser ;
- Les résultats cumulés dégagés à la clôture de l'exercice écoulé constitué par l'excédent ou le déficit de chacune des sections, y compris les reports de l'année n-1.

Ainsi pour le budget annexe photovoltaïque, **le résultat de fonctionnement positif est affecté en totalité en section de fonctionnement au 002 – excédent antérieur reporté sur le budget 2026.**

Le résultat d'investissement positif est affecté en totalité en section d'investissement au 001 – excédent antérieur reporté sur le budget 2026.

ANNEXES

1-La gestion de la dette :

Ce budget dispose d'une dette envers le budget principal de la commune de 30 000€.

Il a été décidé que le budget annexe photovoltaïque rembourserait le budget de la commune au fur et à mesure que les résultats de son exercice le lui permettront.

2-L'équilibre des opérations financières :

Il est important que les dépenses d'investissement soient réglées par des ressources propres.

Pour l'exercice terminé de 2025, cet équilibre doit couvrir 0€ de dépenses d'investissement.

Sur l'exercice 2025, les ressources propres (1 245.50€) sont composées des opérations de l'exercice et , le cas échéant, des RAR.

Le solde des opérations de l'exercice est donc de 1 245.50€.

En prenant en compte le solde de la section d'investissement de n-1 (6 137.11€) ainsi que les ressources propres des exercices antérieurs, le cas échéant, ce budget annexe arrive à établir un équilibre budgétaire de 6 137.11€.

Ces deux équilibres combinés :

♦ 1 245,50€ : équilibre de l'exercice 2025 ;

♦ 6 137.11€ équilibre des opérations de n-1 ;

Font état d'un solde positif de 7382.61€, ce qui permet de couvrir l'annuité de la dette.

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	6 137,11
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section Investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	6 137,11

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	0,00
Solde de la section Investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	6 137,11
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	6 137,11

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	3 000,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	1 833,21	1 245,50	0,00	1 245,50
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	-1 166,79	1 245,50	0,00	1 245,50
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	6 137,11			6 137,11
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	6 137,11			6 137,11
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				7 382,61



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul

Séance du 11 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice.....10
Présents.....6
Votants.....5
Exprimés.....5

Date de la convocation : 05/03/2026

Date d'affichage : 05/03/2026

L'AN DEUX MILLE VINT-SIX,

Le onze mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LAYRAL Emmanuel, VERLAGUET Mathieu.

ABSENTS EXCUSES : RODIER Jean-Jacques, LADET Mathieu, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel.

PROCURATION : SAUVEPLANE Pierre a donné procuration à CALMELS Anne

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de cinq.

SEANCE N°2026-3

DELIBERATION N°2026-3-4

FINANCES LOCALES – Compte Financier Unique 2025
Budget Eau-assainissement

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu la délibération n°2023-5-5 du conseil municipal du 20 juin 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe eau-assainissement de la Commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique 2025 – Budget eau-assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2025	96 324.99 €	109 122.31 €	55 287.49 €	52 546.68 €	151 612.48 €	161 668.99 €
Résultat comptable 2025		12 797.32 €		-2 740.81 €		10 056.51 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		190 148.48 €		23 158.38 €	- €	213 306.86 €
Résultat de clôture à affecter		202 945.80 €		20 417.57 €		223 363.37 €
RAR 2025			6 734.18 €		6 734.18 €	- €
Résultats décaissés		202 945.80 €		13 683.39 €		216 629.19 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil municipal, à cinq voix pour,
(Madame le Maire quitte la salle au moment du vote du CFU)

- **Approuve** le compte financier unique 2025 du budget annexe eau-assainissement de la Commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul;
- **Donne pouvoir** à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le **16.03.2026**
- par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le **16.03.2026**

Le Maire
CALMELS Anne



Le secrétaire de séance
GARAMPON Olivier



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.